



PAR COURRIEL

Québec, le 20 janvier 2022

N/Réf. : 2021-14649

OBJET: *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 22 décembre 2021, visant à obtenir le bilan des dépenses encourues par le ministère de la Sécurité publique entre le 6 juillet 2013 et le 31 décembre 2019 relativement à la tragédie de Lac-Mégantic.

Nous vous transmettons les documents repérés par la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie qui répond à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Original signé

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours en révision

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013, dans la ville de Lac-Mégantic

Sommaire détaillé des dépenses engagées dans le cadre de l'entente de contribution (Version amendée)

Au 31 mars 2019

Ministère/Organisme	Coûts encourus Au 31 mars 2019	Coûts à venir estimés	Dépense probable totale	Coûts non admissibles à l'Entente	Notes	Total probable admissible à l'entente	Ventilation			
							Urgence et rétablissement		Notes	Décontamination admissible à l'Entente
							admissibles à l'Entente	Coûts présentés dans une fiche		
1) Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	20 147 \$	- \$	20 147 \$	- \$		20 147 \$	20 147 \$	- \$	- \$	
2) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)	53 189 817 \$	3 333 405 \$	56 523 221 \$	4 033 307 \$	6	52 489 915 \$	5 736 837 \$	40 860 797 \$	5 892 280 \$	
3) Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	6 249 819 \$	- \$	6 249 819 \$	- \$		6 249 819 \$	6 249 819 \$	- \$	- \$	
4) Ministère du Développement durable l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	- \$	- \$	- \$	- \$		- \$	- \$	- \$	- \$	
4) Ministère du Développement durable l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	120 098 821 \$	- \$	120 098 821 \$	9 554 076 \$	7	110 544 745 \$	- \$	- \$	110 544 745 \$	
5) Ministère des Transports du Québec (MTQ)	930 055 \$	- \$	930 055 \$	211 570 \$	8	718 485 \$	341 954 \$	376 531 \$	- \$	
6) Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	14 314 \$	- \$	14 314 \$	- \$		14 314 \$	14 314 \$	- \$	- \$	
7) Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)	891 814 \$	- \$	891 814 \$	- \$		891 814 \$	891 814 \$	- \$	- \$	
8) Ministère des Finances (MFQ)	89 789 \$	- \$	89 789 \$	89 789 \$	9	- \$	- \$	- \$	- \$	
8) Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)	1 613 373 \$	- \$	1 613 373 \$	1 613 373 \$	9	- \$	- \$	- \$	- \$	
9) Ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport (MELS)	400 000 \$	- \$	400 000 \$	- \$		400 000 \$	400 000 \$	- \$	- \$	
10) Ministère de la Famille (MFA)	87 111 \$	- \$	87 111 \$	- \$		87 111 \$	87 111 \$	- \$	- \$	
11) Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)	34 400 \$	- \$	34 400 \$	- \$		34 400 \$	34 400 \$	- \$	- \$	
12) Ministère de la Sécurité publique (MSP)										
Frais de fonctionnement	5 396 412 \$	275 923 \$	5 672 335 \$	- \$		5 672 335 \$	5 672 335 \$	- \$	- \$	
Programme spécifique d'aide financière										
Particuliers	3 384 262 \$	- \$	3 384 262 \$	7 723 \$		3 376 538 \$	3 310 658 \$	65 880 \$	- \$	
Entreprises	7 367 788 \$	- \$	7 367 788 \$	75 391 \$		7 292 398 \$	5 398 444 \$	1 893 954 \$	- \$	
Organismes	3 505 923 \$	- \$	3 505 923 \$	- \$		3 505 923 \$	3 505 923 \$	- \$	- \$	
Municipalités et MRC	66 367 361 \$	- \$	66 367 361 \$	4 383 574 \$		61 983 787 \$	16 027 784 \$	6 704 703 \$	39 251 300 \$	
Total des transferts aux sinistrés	80 625 335 \$	- \$	80 625 335 \$	4 466 688 \$	10	76 158 646 \$	28 242 809 \$	8 664 537 \$	39 251 300 \$	
Bureau du coroner	66 948 \$	- \$	66 948 \$	- \$		66 948 \$	66 948 \$	- \$	- \$	
12) Total Ministère de la Sécurité publique	86 088 694 \$	275 923 \$	86 364 617 \$	4 466 688 \$		81 897 929 \$	33 982 092 \$	8 664 537 \$	39 251 300 \$	

Accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013, dans la ville de Lac-Mégantic
Sommaire détaillé des dépenses engagées dans le cadre de l'entente de contribution (Version amendée)
Au 31 mars 2019

Ministère/Organisme	Coûts encourus Au 31 mars 2019	Coûts à venir estimés	Dépense probable totale	Coûts non admissibles à l'Entente	Notes	Total probable admissible à l'entente	Ventilation		Notes	Décontamination admissible à l'Entente
							Urgence et rétablissement admissibles à l'Entente	Coûts présentés dans une fiche		
13) Sûreté du Québec	5 748 893 \$	- \$	5 748 893 \$	21 469 \$	11	5 727 424 \$	5 727 424 \$	- \$		- \$
14) Ministère de la Justice du Québec (MJQ)										
Ministère de la Justice du Québec	6 410 765 \$	- \$	6 410 765 \$	960 561 \$		5 450 204 \$	5 450 204 \$			
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	4 268 819 \$	- \$	4 268 819 \$	4 268 819 \$		- \$	- \$			
Commission des services juridiques (CSJ)	43 826 \$	- \$	43 826 \$	- \$		43 826 \$	43 826 \$			
14) Ministère de la Justice du Québec (MJQ)	10 723 410 \$	- \$	10 723 410 \$	5 229 380 \$	12	5 494 030 \$	891 422 \$	4 602 608 \$	4	- \$
15) Régie des rentes du Québec (RRQ)	24 951 \$	- \$	24 951 \$	- \$		24 951 \$	24 951 \$	- \$		- \$
16) Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)	22 157 \$	- \$	22 157 \$	- \$		22 157 \$	22 157 \$	- \$		- \$
17) Agence Revenu Québec (ARQ)	22 183 \$	- \$	22 183 \$	- \$		22 183 \$	22 183 \$	- \$		- \$
18) Société d'habitation du Québec (SHQ)	765 794 \$	- \$	765 794 \$	- \$		765 794 \$	8 144 \$	757 650 \$	5	- \$
19) Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	109 322 \$	- \$	109 322 \$	- \$		109 322 \$	109 322 \$	- \$		- \$
20) Hydro-Québec	47 725 \$	- \$	47 725 \$	- \$		47 725 \$	47 725 \$	- \$		- \$
Total de la réclamation du Québec	287 172 588 \$	3 609 328 \$	290 781 916 \$	25 219 652 \$		265 562 264 \$	54 611 816 \$	55 262 123 \$		155 688 325 \$
Dépenses admissibles à 50%						132 781 132 \$	54 936 969 \$			77 844 163 \$
Avances reçues						120 000 000 \$	43 281 266 \$			76 718 734 \$
Solde à recevoir						12 781 132 \$				
Solde à recevoir Urgence et rétablissement							11 655 704 \$			
Solde à recevoir Décontamination										1 125 429 \$